

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: MERCIER Xavier
Le vendredi 18 juillet 2025
Représentant l'association : Pétanque Club
En qualité de : Vice-Président
Adresse de l'association : E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Challenge MARVIE
Adresse de la manifestation : Boulodrome Coubertin

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 10/08/2025 de 13h00 à 23h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur MERCIER Xavier est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Boulodrome Coubertin à PÉRONNAS le :

Dimanche 10/08/2025 de 13h00 à 23h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur MERCIER Xavier, E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 18 juillet 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

